

AR Prefecture

016-200054047-20240212-2024_02_12_4-BF

Reçu le 16/02/2024

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire propose d'adopter le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement qui présente les résultats suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Recettes de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	170 292,02	228 805,70	58 513,68
	Section d'investissement	468 848,51	371 676,73	- 97 171,78
Reports de l'exercice 2022	Section de fonctionnement	-	15 000,00	15 000,00
	Section d'investissement	-	270 762,66	270 762,66
Résultats de clôture 2023		639 140,53	880 245,09	241 104,56
Reste à réaliser 2023	Section d'investissement	49 250,00	7 712,50	- 41 537,50
Résultat final 2023		688 390,53	887 957,59	209 567,06

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique du Budget assainissement de la Commune de Confolens avec les résultats présentés ci-dessus au titre de l'exercice 2023
- **RAPPELE** que Monsieur le Maire est sorti de la salle lors du vote du Compte Financier Unique

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 13 février 2024Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens